

CONSEIL GENERAL

DELIBERATION N° 2007-398

Le **vendredi 22 juin 2007**, le Conseil Général s'est réuni Salle du Conseil Général, sous la présidence de : *Monsieur Claude HAUT*.

Etaient présents :

Monsieur Michel BAYET, Monsieur Xavier BERNARD, Monsieur Jacques BOMPARD, Monsieur Christian BOUILLOT, Monsieur Pierre BOYER, Monsieur André CASTELLI, Monsieur Maurice CHABERT, Monsieur Alain DUFAUT, Monsieur André FARAUD, Monsieur Roger FENELON, Monsieur Michel FUILLET, Monsieur Claude HAUT, Madame Colette JACQUIER, Monsieur Thierry LAGNEAU, Monsieur Jean-Pierre LAMBERTIN, Monsieur François PANTAGENE, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Michel TAMISIER

Etai(en)t absent(s) :

Madame Marie-Claude BOMPARD

Etai(en)t absent(s) et a (ont) donné procuration :

Monsieur Jean-Claude BOUCHET à Monsieur Alain DUFAUT, Monsieur Jean-Michel FERRAND à Monsieur Thierry LAGNEAU, Madame Michèle FOURNIER-ARMAND à Monsieur Jean-Pierre LAMBERTIN, Monsieur Christian GONNET à Madame Colette JACQUIER, Monsieur Maurice LOVISOLO à Monsieur Claude HAUT

* * * *

* *

**RD 239 - SUPPRESSION DES PN2 ET PN3 À AVIGNON
RAPPORT APRÈS ENQUÊTES CONJOINTES PRÉALABLES À LA DÉCLARATION
D'UTILITÉ PUBLIQUE VALANT ÉGALEMENT ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU
POS/PLU D'AVIGNON.**

Au terme du présent rapport, et après avis de la commission Développement Local et Travaux, je vous propose :

- 1/ **D'APPROUVER** les dispositions permettant la prise en compte des recommandations émises par le Commissaire Enquêteur,
- 2/ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter, auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse, la prise de l'arrêté portant déclaration d'utilité publique du projet de suppression des PN 2 et PN 3 sur la commune d'AVIGNON, emportant mise en compatibilité du POS / PLU d'AVIGNON
- 3/ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à transmettre, à Monsieur le Préfet de Vaucluse, le document, joint au rapport, à annexer à l'arrêté de DUP qui expose les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Général décide d'adopter la présente délibération.

Le Président,

Claude HAUT